



# VIVRE ENSEMBLE

SERVICE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
SUR LE DROIT D'ASILE

**COMMENT S'EXPLIQUE  
LA SURREPRÉSENTATION  
DES ÉTRANGERS DANS  
LA CRIMINALITÉ ?**

***HORS-SÉRIE #1***

MARS 2013



# COMMENT S'EXPLIQUE LA SURREPRÉSENTATION DES ÉTRANGERS DANS LA CRIMINALITÉ ?

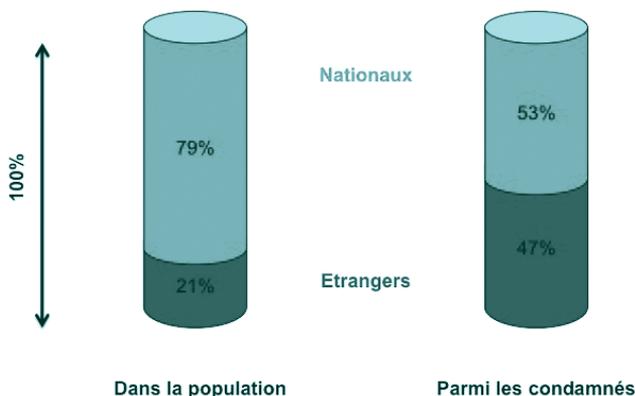
**ANDRÉ KUHN**

**PROFESSEUR DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PÉNAL**

**AUX UNIVERSITÉS DE LAUSANNE, DE NEUCHÂTEL ET DE GENÈVE**

## Criminalité et nationalité

(Source: Office fédéral de la statistique)



**LA PRÉSENTE RÉFLEXION TENTE DE MONTRER DE MANIÈRE SIMPLE COMBIEN L'USAGE DE STATISTIQUES BIVARIÉES PEUT ÊTRE TROMPEUR, ALLANT JUSQU'À FAIRE CROIRE QUE LA COULEUR D'UN PASSEPORT POURRAIT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA CRIMINALITÉ, ALORS QU'IL N'EN EST RIEN.**

## I. INTRODUCTION

### EN MATIÈRE DE CRIMINALITÉ, IL EN VA DE LA NATIONALITÉ COMME DE LA TAILLE

Le lecteur de la présente contribution sait probablement que les adultes de plus de 175 centimètres commettent davantage d'infractions pénales que ceux de moins de 175 centimètres... Il s'agit là d'une évidence criminologique et la raison en est très simple : la population adulte de plus de 175 centimètres est principalement formée d'hommes, alors que les femmes sont largement surreprésentées parmi les adultes de moins de 175 centimètres. Sachant par ailleurs que les hommes sont davantage impliqués dans le phénomène criminel que les femmes, il est logique que les adultes les plus grands commettent la plus grande partie des infractions pénales. Néanmoins, chacun comprendra aisément que cette surreprésentation des grands dans la statistique criminelle n'a évidemment rien à voir avec la taille des personnes, mais bien avec leur sexe. Personne ne prônera donc une action sur l'hormone de croissance ou le coupage de jambes comme politique de prévention de la criminalité...

Mais si ce raisonnement est tellement évident, alors pourquoi bon nombre de personnes ne sont-elles pas en mesure de le reproduire en matière d'implication des étrangers dans la criminalité ?

Comme pour les adultes de plus de 175 centimètres, il est très simple de démontrer que les étrangers sont surreprésentés dans le phénomène criminel. Ces derniers représentent en effet un peu plus de 20% de la population de Suisse, mais quelque 50% des condamnés par les tribunaux suisses<sup>1</sup>. Mais, de la même manière que pour les adultes de plus de 175 centimètres, il est aussi relativement simple de démontrer que ce sont d'autres éléments que la nationalité qui influencent la criminalité.

## II. LES PRINCIPALES VARIABLES INFLUENÇANT LA CRIMINALITÉ

Sachant que la surreprésentation des immigrants dans la criminalité est un phénomène universel – qui s'observe donc dans tous les Etats –, il paraît évident qu'il ne peut pas s'agir d'un simple problème de couleur de passeport !

Mais quelles sont alors les variables déterminantes dans l'explication du phénomène criminel ? Comme il a été mentionné en introduction, l'une des principales variables explicatives est le sexe. En effet, pour une distribution hommes/femmes

---

<sup>1</sup> Pour des données plus précises, nous renvoyons le lecteur au site internet de l'Office fédéral de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>), rubrique 19 – Criminalité, droit pénal. Cela vaut d'ailleurs pour toutes les données chiffrées contenues dans le présent texte, à l'exception de celles pour lesquelles une autre source est indiquée.

d'environ moitié-moitié dans la population, il y a en Suisse quelque 85% d'hommes dans la statistique de condamnations pour seulement 15% de femmes.

Une autre variable importante dans l'explication du phénomène criminel est l'âge. Pour une proportion de quelque 30% de personnes de moins de 30 ans en Suisse, celles-ci sont environ 50% dans la statistique de condamnations.

C'est ainsi que le volume de la criminalité d'un Etat dépend fortement de la composition démographique de sa population. En effet, plus il y a de personnes du sexe et de la classe d'âge les plus criminogènes (soit des hommes et des jeunes), plus il y a de criminalité.

Puis vient encore le niveau socio-économique, puisqu'il ressort des derniers sondages que quelque 37% des résidents en Suisse proviennent de milieux socio-économiques modestes ou moyens inférieurs et que ces mêmes milieux produisent environ 60% de la délinquance. Pour leur part, les milieux moyens supérieurs et aisés (soit 63% de la population sondée) produisent environ 40% de la criminalité.

Et finalement, ce qui vaut pour les différences de statuts socio-économiques vaut également pour le niveau de formation. C'est ainsi que la moitié de notre population est de niveau de formation «modeste» (primaire, secondaire, école professionnelle, apprentissage), alors que ce même niveau de formation se retrouve pour quelque 68% de personnes en détention<sup>2</sup>.

### III. MODÈLE MULTIVARIÉ

Ce que nous avons présenté dans les deux sections précédentes permet de constater que le phénomène criminel est lié de manière bivariée à plusieurs facteurs. Mais cela ne nous avance pas beaucoup, puisque le crime proviendrait des grands, des étrangers, des jeunes, des hommes, des pauvres et/ou des plus modestement formés. A partir de là, chacun tirera ses conclusions, non pas sur la base de connaissances scientifiques, mais bien en fonction de sa tendance politique. En d'autres termes, ces corrélations bivariées ne nous disent pas grand chose – pour ne pas dire rien du tout – sur le phénomène criminel. Nous tenterons dès lors d'affiner l'analyse afin de rendre notre propos un peu plus scientifique.

Si nous avons déjà vu que la taille en tant que telle n'influence en rien le crime mais est entièrement contenue dans la variable sexe, il nous reste encore à déterminer quel est le poids respectif de chacune des cinq variables restantes dans l'explication du phénomène criminel. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre l'ensemble des

---

<sup>2</sup> Sources : sondages suisses et statistiques pénitentiaires américaines. Il n'existe pas en Suisse de données sur le niveau de formation des personnes condamnées et/ou incarcérées.

variables explicatives du crime relevées ci-dessus dans un même modèle (qui ne sera donc plus bivarié, mais multivarié), modèle qui nous permettra de déterminer laquelle de ces variables explique la plus grande partie du crime, puis la valeur explicative supplémentaire de chacune des autres variables introduites dans le modèle.

En agissant de la sorte, on observe que la variable numéro un dans l'explication de la criminalité est le sexe. Le fait d'être un homme plutôt qu'une femme est donc l'élément le plus prédicteur de la commission d'une infraction<sup>3</sup>. En deuxième position on trouve l'âge ; ainsi, le fait d'être un jeune homme est plus criminogène que le fait d'appartenir à toute autre catégorie. En troisième position vient ensuite le niveau socio-économique et finalement le niveau de formation.

En d'autres termes, le profil type du criminel est celui d'un homme, jeune, socio-économiquement défavorisé et de niveau de formation plutôt bas.

Et alors la nationalité dans tout cela ? Eh bien la nationalité n'explique généralement aucune partie supplémentaire de la variance de la criminalité. En effet, la population migrante étant composée de manière surreprésentée de jeunes hommes défavorisés, la variable «nationalité» est comprise dans les autres et n'explique aucune part supplémentaire de la criminalité par rapport aux autres variables prises en considération ; ceci de manière identique à la taille qui est comprise dans le sexe dans l'exemple mentionné en introduction, les hommes étant – en moyenne – plus grands que les femmes.

Ce qui vient d'être exposé permet par ailleurs de comprendre pourquoi le constat que les étrangers commettent davantage de crimes que les nationaux est un phénomène universel. En effet, la migration, de manière générale, est principalement une affaire de jeunes plutôt que de vieux et d'hommes plutôt que de femmes. Sachant que les jeunes hommes représentent justement la partie de la population la plus criminogène, il est donc logique que la population migrante soit plus criminogène que ceux qui ne bougent pas de leur lieu de naissance.

Il est dès lors totalement erroné de comparer les étrangers aux nationaux, puisque l'on compare alors une population faite essentiellement de jeunes hommes à une population de nationaux vieillissants et composés des deux sexes à proportions à peu près égales. C'est ainsi que si l'on compare le taux de criminalité des étrangers à celui des nationaux du même sexe, de la même classe d'âge, de la même catégorie socio-économique et du même niveau de formation, la différence entre les nationaux et les étrangers disparaît.

Il arrive néanmoins que la nationalité explique tout de même une petite partie

---

**3** Cela n'implique évidemment pas que tous les hommes commettent des crimes et que les femmes n'en commettraient jamais, mais simplement que, parmi les criminels, il y a une forte surreprésentation masculine.

de la criminalité ; ceci dans le cas très particulier de migrants provenant d'un pays en guerre. En effet, l'exemple violent fourni par un Etat en guerre a tendance à désinhiber les citoyens qui deviennent alors, eux aussi, plus violents et exportent ensuite cette caractéristique dans le pays d'accueil. Ce phénomène est connu en criminologie sous le nom de «brutalisation». Ainsi, il semblerait que, lorsque l'immigration provient d'un pays en guerre, les quatre premières variables (sexe, âge, statut socio-économique et niveau de formation) ne suffisent pas à expliquer toute la criminalité ; la nationalité entre alors aussi dans le modèle explicatif, en cinquième position. Au contraire, lorsque l'immigration provient de pays non en guerre, la nationalité n'explique rien de plus que ce qui est déjà expliqué par les quatre premières variables.

Mentionnons encore que le phénomène de «brutalisation» que nous avons évoqué ci-dessus explique également pourquoi les Etats qui ont réintroduit la peine de mort aux Etats-Unis ont connu ensuite une augmentation de leur criminalité violente<sup>4</sup>... En effet, lorsque l'État procède lui-même à des exécutions capitales, il désinhibe les citoyens en les confortant dans l'idée que la violence est une manière adéquate de résoudre les conflits, augmentant ainsi le nombre de crimes violents. Le même effet de «brutalisation» permet probablement aussi de comprendre pourquoi, en Suisse, la punition ordinaire qu'infligent certains parents à leurs enfants lorsque ceux-ci font une bêtise est l'enfermement dans la chambre, alors qu'il s'agit – aux yeux de la loi pénale – d'une séquestration, passible d'une peine privative de liberté de cinq ans... Nous sommes donc tous brutalisés par nos systèmes étatiques respectifs que nous reproduisons ensuite, sans même nous en rendre compte, à plus petite échelle.

#### IV. CONSIDÉRATIONS DE POLITIQUE CRIMINELLE

Nous savons donc maintenant que les variables qui expliquent le phénomène criminel sont, dans l'ordre :

- Le sexe ;
- L'âge ;
- Le niveau socio-économique ;
- Le niveau de formation ;
- La nationalité (parfois).

La question qu'il reste à résoudre est de savoir comment cette connaissance peut être transposée en termes de mesures de prévention du crime. Si l'on prend les variables

---

<sup>4</sup> Dans ce contexte, l'hypothèse de la «brutalisation» a par exemple été vérifiée dans l'Etat d'Oklahoma par W. C. Bailey, «Deterrence, Brutalization, and the Death Penalty: Another Examination of Oklahoma's Return to Capital Punishment», *Criminology*, vol. 36, 1998, pp. 711ss.

dans leur ordre d'importance explicative du phénomène criminel, on devrait envisager en premier lieu une politique de réduction de la masculinité... Il va néanmoins de soi que des politiques préconisant l'élimination des hommes ou l'encouragement de la natalité féminine contreviendraient non seulement à notre droit, mais seraient également fondamentalement contraires à notre sens de l'éthique. Les mêmes griefs peuvent d'ailleurs être avancés contre des politiques qui préconiseraient une élimination ou une ghettoïsation des jeunes. Quant à une politique de «dénatalisation», elle irait à l'encontre de l'intérêt de l'Etat à long terme.

Notons néanmoins que, pour ce qui est de la variable sexe, la féminisation d'une société ne passe pas forcément par une féminisation physique, mais pourrait tout aussi bien être à caractère sociologique. Cela reviendrait donc à rejeter les valeurs généralement attribuées à la gent masculine (tel le machisme) et à favoriser des valeurs que la société attribue plus volontiers aux femmes (telles que la tendresse).

En troisième lieu – donc après le sexe et l'âge –, il serait envisageable de songer à une prévention du crime passant par davantage d'égalité entre les habitants d'un pays et donc à éviter toute «société à deux vitesses». Puis, en quatrième lieu, il s'agirait d'envisager une amélioration du niveau de formation des plus démunis et des moins bien formés.

## V. CONCLUSION

Si l'on cherche véritablement à lutter contre le crime et que l'on désire investir dans les mesures qui ont le plus grand potentiel de succès, il est impératif de commencer par envisager une action sur les variables les plus explicatives de la criminalité. Sachant par ailleurs que l'action sur le sexe et sur l'âge est difficilement réalisable et surtout éthiquement douteuse, les actions les plus à même de combattre le phénomène criminel semblent manifestement être les actions sociale<sup>5</sup> et éducative.

Comme le fait de s'attaquer à la taille des personnes, s'en prendre aux migrants consiste donc à se tromper de cible. Sans compter par ailleurs qu'il n'est pas certain qu'une politique d'élimination des étrangers soit vraiment plus éthique qu'une politique d'élimination des hommes ou des jeunes...

ANDRÉ KUHN  
AOÛT 2012

---

5 Dont font d'ailleurs partie les politiques d'intégration des étrangers.

*Certaines parties du présent texte – et surtout les idées qui y sont véhiculées – ont déjà été publiées par l'auteur dans des textes antérieurs. Là où certains utiliseront peut-être la notion ridicule d'«auto-plagiat», l'auteur a pour sa part tendance à considérer qu'il s'agit plutôt d'un phénomène positif, puisqu'il est le reflet d'un mode de pensée logique, cohérent et surtout constant.*



Mesurez-vous plus de 1 m 75 ?

CRIMI  
NALITÉ

**Devant la persécution,  
toute personne a le droit  
de chercher asile et de  
bénéficier de l'asile en  
d'autres pays.**

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (1948)



#### Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)  
Françoise Jacquemettaz (VS)  
Françoise Kopf (SO)  
Danielle Othenin-Girard (NE)  
Christophe Tafelmacher (VD)  
Cristina del Biaggio (GE)  
Marie-Claire Kunz (GE)  
Sophie Hodel (BE)

#### Rédactrice responsable

Sophie Malka

#### VIVRE ENSEMBLE

Service d'information et de documentation sur le droit d'asile  
CP 171 / 1211 Genève 8  
Tél. (022) 320 60 94  
Fax (022) 807 07 01  
vivre.ensemble@asile.ch  
www.asile.ch/vivre-ensemble

Pour recevoir Vivre Ensemble verser CHF 20.- sur le CCP 12-9584-1 (5 numéros par année)

Cet article a été publié en septembre 2012 dans le n°139 de la revue *Vivre Ensemble*. Il est également disponible en allemand.

Vivre Ensemble est une association romande indépendante, laïque et sans but lucratif.

Elle publie cinq fois par année une revue d'information et d'analyse critique sur la problématique du droit d'asile et des réfugiés en Suisse.

Pour recevoir *Vivre Ensemble*, il suffit de verser CHF 20.- sur le CCP 12-9584-1.

Vous pouvez également suivre l'actualité de l'asile sur notre site Internet [asile.ch/vivre-ensemble](http://asile.ch/vivre-ensemble), ou encore sur facebook ou twitter (sous [asile.ch](http://asile.ch)).

Hors-séries à paraître en avril 2013:

> L'histoire actualisée du démantèlement du droit d'asile

*Du droit d'asile à la gestion de stock humain*, Christophe Tafelmacher

> Spécial Dublin

*Accords de réadmission, la banalisation d'une tragédie*, Karine Povlagic

Saviez-vous que 80% des réfugiés sont accueillis par les pays du Sud?

Saviez-vous qu'en 2012, plus de 80 % des demandes d'asile traitées ont été écartées sans examen des motifs d'asile ?



## Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés Et il y a la réalité

La méconnaissance des faits constitue un terreau propice aux préjugés. Et c'est sur ces préjugés que s'appuient les adversaires du droit d'asile pour faire leur beurre électoral. En 9 volets illustrés, la brochure Halte aux préjugés éditée fin 2012 par Vivre Ensemble permet de confronter certaines idées-reçues aux éléments factuels.

Pour commander la brochure : [www.asile.ch/prejuges](http://www.asile.ch/prejuges)

DESIGN: AMBROSIO BERTESI

PHOTO DE COUVERTURE: ALBERTO CAMPI